

DÉPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers  
absents : **0**

**OBJET :**  
**Commission locale Plan  
de Sauvegarde et de  
Mise en Valeur (PSMV) -  
Désignation des  
membres**

**SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de  
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;  
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire  
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI,  
Palmyre SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran  
YILMAZ, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYSSSE,  
Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia  
MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE,  
Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle  
LAVEST, Gérard BLOC, Hanife OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,  
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYSSSE,  
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

**COMMISSION LOCALE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) - DÉSIGNATION DES MEMBRES**

- Vu les articles L.313-1 & R.313-1 à 18 du code de l'urbanisme ;
- **Considérant** que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) est élaboré conjointement par l'État et l'autorité compétente en matière d'urbanisme ;
- **Considérant** que la commission locale est créée par délibération de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme ;
- **Considérant** que la liste des membres nommés est soumise, pour avis, au Préfet de département ;
- **Considérant** que cette liste se compose :
  - De membres de droit :
    - Le Président de la commission : le Maire de la Commune ou le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de document d'urbanisme ;
    - Le ou les Maires des communes concernées par les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;
    - Le Préfet de Département ;
    - Le Directeur Régional des affaires culturelles ;
    - L'architecte des bâtiments de France.
  - De membres nommés, au nombre maximum de 15 :
    - Un tiers de représentants désignés par le Conseil Municipal en son sein, ou le cas échéant par l'organe délibérant de l'EPCI compétent en son sein ;
    - Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
    - Un tiers de personnalités de qualifiées (il peut apparaître opportun d'intégrer ici les acteurs de la vie locale, tels que commerçants, ou personnalités disposant d'une connaissance particulière de l'histoire du territoire, ou des services ayant une compétence dans le domaine de patrimoine ou des paysages, non membre de droit, tels que le Conseil Régional, service patrimoine et inventaire ou la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). ;
- **Considérant** que pour chaque membre nommé, un suppléant doit être désigné ;

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le nombre de membres titulaires et suppléants à 5 et de désigner les représentants de la Ville au sein de la Commission Locale Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Désigne** les 5 membres titulaires représentants de la Ville au sein de la Commission Locale Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) :
  - Bernard DUNIAT pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
  - Christophe CAPRON pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
  - Louis-Emmanuel BODINAT pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
  - Eddy DUPORT pour le groupe « THIERS 2026 » ;
  - Philippe BARRAU pour le groupe « THIERS 2026 » ;

C.M. 14.04.2006

- N°3 -



- **Désigne** les 5 membres suppléants, représentants de la Ville au sein de la Commission Locale Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) :
  - Lawrence JULLIEN DE POMMEROL pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
  - Anne LE BRAS pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
  - Mehmet-Ali YILMAZ pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
  - Isabelle LAVEST pour le groupe « THIERS 2026 » ;
  - Sandrine DUCOS pour le groupe « THIERS 2026 » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026



ID : 063-216304303-20260414-260414\_3-DE